



Monsieur André Vallini
Député et Président du Conseil général de
l'Isère
7, rue Fantin Latour
38 000 Grenoble

Renage, le 26 février 2010

Monsieur le Député, Président du Conseil général de l'Isère,

Nous souhaitons par ce présent courrier vous faire part de notre très vive inquiétude relative au devenir de la chapelle-pont de Renage, de son parc et de manière plus générale, de la préservation du site tout entier de la Grande Fabrique.

Courant 2009, la vente conjointe d'un des bâtiments de la Grande Fabrique et de 3800m² du parc à l'anglaise situés à proximité immédiate de la chapelle-pont a été annoncée. Deux acheteurs privés se sont alors rapidement fait connaître auprès du propriétaire du bâtiment pour se porter acquéreur afin de construire plusieurs logements et garages.

Nous avons aussitôt décidé de préempter le bâtiment et le parc attenant pour trois raisons :

- **faire en sorte que le parc puisse conserver son caractère public.** Tout au long de l'année, nombreux sont les renageois habitants et visiteurs extérieurs qui se rendent dans ce parc pour s'y promener. C'est d'ailleurs un des rares parcs à l'anglaise en France ayant existé au sein d'usines et compte encore aujourd'hui de nombreuses essences rares comme le tulipier de Virginie ou le sophora du Japon, platanes et marronniers.
- **Sauvegarder la chapelle-pont** qui, si le bâtiment et le parc étaient achetés par les deux propriétaires potentiels, deviendrait complètement enclavée puisque les deux accès possibles deviendraient privatifs et les acheteurs potentiels, que nous connaissons bien, ne seront pas disposés à laisser un droit de passage pour les visiteurs.
- **Conserver le caractère des bâtiments qui encadrent le parc et plus particulièrement celui objet de la préemption**, en très bon état et demeuré dans sa structure d'origine et à partir de ce Site-Centre créer les conditions d'un nouveau développement de la Vallée de la Fure.

Malheureusement, nous avons été déboutés par le Tribunal administratif de Grenoble, pour vice de forme et nous sommes très inquiets.

Comme vous, nous sommes très attachés à ce site de la Grande Fabrique, à cette belle vallée de la Fure et au patrimoine industriel dont nous avons hérité. Et il ne nous semble pas concevable de laisser se poursuivre tant d'aménagements intempestifs qui nous priveraient d'une partie de cette mémoire matérielle des industries de la Fure.

Nous avons déjà entrepris depuis 2009 des études relatives à la requalification du site de la Grande Fabrique. Nous travaillons d'ailleurs avec la Communauté de communes de Bièvre sur le devenir des friches industrielles mais il ne s'agit pas d'une priorité pour la CCBE pour le moment, ce que nous pouvons comprendre.

Il nous faut toutefois sauvegarder ce site.

Depuis 1987, l'association Le Cerfac a œuvré à la rénovation de la chapelle et à la préservation du parc avec notamment le soutien financier du Conseil général de l'Isère et de la commune de Renage. Lors de sa remise en état, il a été le support de formations professionnelles pré-qualifiantes : ce sont 100 jeunes et adultes provenant de l'ANPE qui ont pu en bénéficier.

Depuis 2008, la Municipalité valorise ce site en soutenant le Cerfac dans l'organisation d'expositions d'œuvres d'art et en y organisant diverses manifestations culturelles pour en faire un espace à vocation publique reconnu et apprécié de tous. Et c'est une vraie réussite.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que l'ensemble industriel de la Grande Fabrique qui comprend les bâtiments industriels, le parc à l'anglaise et la chapelle-pont puisse obtenir le label « Patrimoine en Isère ». Ce label permettrait à ce site d'être identifié d'intérêt départemental et patrimonial et d'éviter au maximum, nous l'espérons, tout aménagement ou toute construction au sein du site de la Grande Fabrique contraires à la qualité architecturale industrielle qui prévaut encore aujourd'hui.

Comptant sur votre soutien, nous vous vous prions de croire, Monsieur le Député, Président du Conseil général de l'Isère, à l'assurance de nos sentiments respectueux et fidèles.

Le Maire

La 1^{ère} adjointe

L'adjoint délégué à l'urbanisme

Pier Luigi Olivieri

Amélie Girerd

Michel Pellissier



BP 6 - 38140 RENAGE – Tél : 04.76.91.47.33 – Fax : 04.76.93.23.67

E-mail : renage@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert tous les jours sauf samedi après-midi